

L'accident qu'on disait « *inimaginable* »

Il y a eu un avant Fukushima. Il y aura un après Fukushima.

Au moment même où brutalement, quatre réacteurs japonais (au moins) se sont trouvés rayés de la carte, souvenez-vous : l'arrogance persistait dans les rangs des ténors de la filière nucléaire française. Au plus haut niveau de l'État, Sarkozy et Besson, main dans la main, revendiquaient le simple "accident", réfutant la notion de "catastrophe" ; à l'autre bord Ségolène Royal fustigeait avec les termes qui lui sont propres "l'indécence" de ceux qui "auraient profité" de la crise pour poser quelques bonnes questions, elle qui s'était précipitée naguère au chevet des victimes de Xynthia en Vendée ; Anne Lauvergeon, Henri Proglio, les industriels de l'atome civil, s'évertuaient, quant à eux, à minimiser l'impact du désastre, tous engoncés dans le déni, le négationnisme d'un événement d'emblée sous-évalué...

Quelle claque pour les tenants, au premier rang desquels la France, d'un nucléaire étincelant, éternel, qui nous promettait le bonheur à satiété !

Il y avait - il n'est pas abusif de parler au passé - à Fukushima-Daiichi six réacteurs, plantés en bord de mer et issus tous de la même technologie. Exactement comme à Gravelines.

Ayant salué le courage d'agents qui se sont sacrifiés pour sauvegarder le peu de sécurité subsistant au bénéfice d'une population digne, mais résignée, comment ne pas faire le lien avec "la géante" toujours présentée

À en croire les autorités, le désastre de Fukushima aurait pour origine une double catastrophe naturelle : séisme et tsunami. Non ! Ce désastre a pour origine l'HOMME qui a décidé d'implanter des réacteurs nucléaires dans un secteur placé sous la menace directe de la nature.



comme l'exemple exportable, le modèle du génie scientifique et technique français ?

Au Japon, les forces de la nature ont mis à bas l'extraordinaire suffisance des émules d'EDF-AREVA, adeptes de la course à marche forcée vers le tout-nucléaire. Souhaitons que chez nous, sans qu'il faille passer par la case "improbable accident", nos décideurs aient la sagesse, avant qu'il soit trop tard, de changer leur fusil d'épaule et qu'ils reconnaissent enfin que nul n'est à la merci d'un accident majeur. Comme l'indiquait naguère Patrick Lagadec, expert mondialement reconnu, « *la question n'est plus seulement de tout faire pour éviter d'avoir de mauvaises surprises, mais de se préparer à être surpris.* »

Ce nouveau numéro de "Grains de Sel" est consacré en bonne part aux leçons qu'il convient de tirer - et ici plus que partout ailleurs - de la catastrophe de Fukushima.

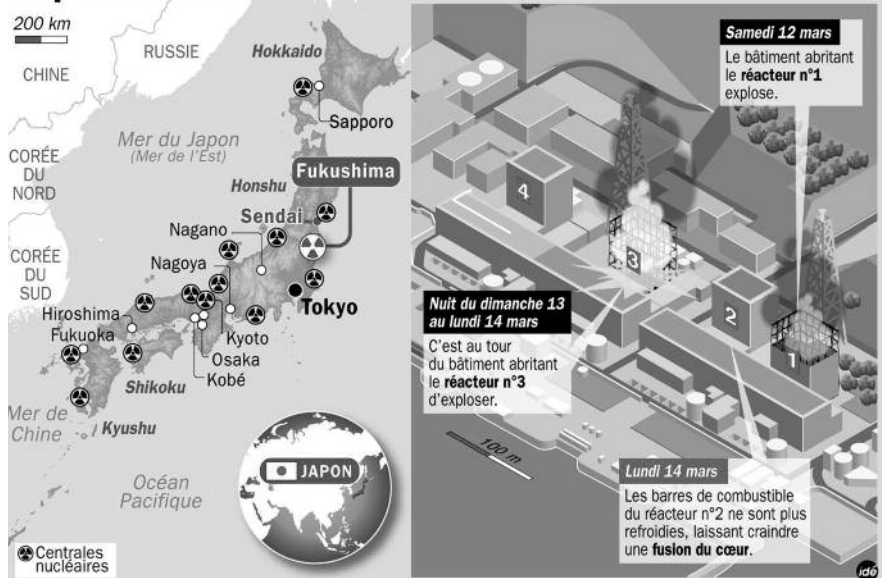
J.S.

p 2 - Catastrophes au Japon : saurons-nous en tirer les leçons ? • p 4 - Pas de risque zéro à la centrale de Gravelines • p 6 - une éco-zone offrant d'autres perspectives de développement • p 8 - On est les champions !
• p 9 - Dunkerque, ville portuaire ? • p 10 - Les milieux aquatiques dunkerquois à rude épreuve • Les déchets de chantier : quelle indifférence ! • p 11 - La foire aux n'importe quoi • p 12 - Élevages industriels



Catastrophes au Japon : saurons-nous en tirer les leçons ?

Explosions dans la centrale nucléaire de Fukushima



Les images véhiculées par les médias parlaient d'elles-mêmes et elles valaient assurément mieux que de longs discours : 25 ans après Tchernobyl, le Japon, pays développé et puissance industrielle de premier plan, a connu l'une des pires catastrophes de l'histoire de l'humanité : un séisme de puissance 8,9 ayant entraîné un tsunami exceptionnellement violent et ravageur et qui a débouché sur une catastrophe nucléaire dont les conséquences dramatiques sont encore incertaines et le resteront encore pendant de nombreux mois.

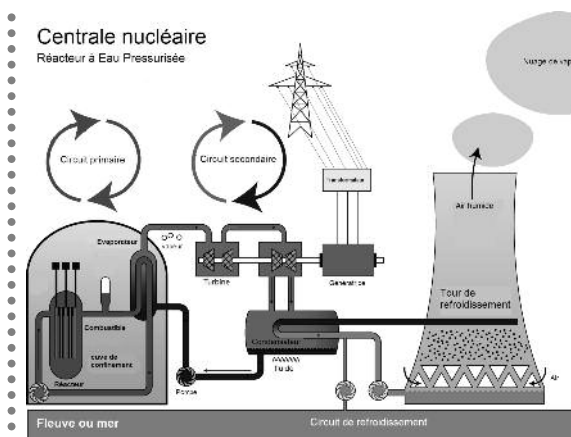
Comme toujours en pareille circonstance – à croire que le précédent de Tchernobyl n'avait servi à rien ! – exploitant et autorités qui classèrent de manière inconcevable l'événement

au degré 4 de l'échelle INES, soit « un accident n'entraînant pas de risque important à l'extérieur du site ! » se sont efforcés de nier le danger. On connaît la suite. Incendies et explosions en séries selon le mode des effets domino, rejets radioactifs difficilement évalués sur terre et sur mer, appel à des moyens de fortune actionnés par une nouvelle génération de « liquidateurs » se sacrifiant pour tenter d'enrayer le pire et de protéger leurs compatriotes, exodes organisés ou improvisés ayant touché jusqu'aux habitants de la capitale pourtant située à 250 km des réacteurs défaillants, razzia sur l'essence, les denrées alimentaires dont rien ne dit qu'elles n'aient pas été rapidement contaminées. Bien sûr une question brûle les lèvres : un pays moderne, démocratique qui n'était pas sans connaître le risque sismique exceptionnel lié à sa position géographique et à son histoire avait-il le droit de se lancer dans une telle aventure technologique, exposant sa population à des risques exceptionnels, une épreuve dont les effets sont incommensurables pour la génération actuelle et sans doute pour des générations futures ?

Même si le contexte sismique est différent, cette question se doit aussi d'être posée en France, tout particulièrement dans notre région littorale dotée, comme à Fukushima, d'une centrale nucléaire à six réacteurs moxés, construite sur la frange maritime du "plat pays" richement nantie de sites Seveso seuil haut et où le spectre d'une fusion du cœur d'un réacteur provoquant un effet domino ne saurait être arbitrairement élué. Catastrophe d'origine naturelle, défaillance humaine, terrorisme pourraient en être l'origine.

Bref rappel de quelques données de base

Une centrale nucléaire utilise la fission d'atomes d'uranium sans ou avec plutonium (on parle alors de mox) afin de dégager une énorme énergie sous forme de chaleur, dont une partie est transformée en électricité. Cette réaction s'effectue au sein de réacteurs dont actuellement la puissance varie de 40 mégawatts (MW) à 1450. Des barres de contrôle plongées au cœur du réacteur évitent que la réaction s'emballe. Chaque "tranche" d'une centrale comprend un bâtiment réacteur doté d'une enceinte étanche contenant 3 ou 4 générateurs de vapeur, un pressuriseur, une partie du circuit d'eau secondaire et le circuit primaire qui fournit la



source chaude à la température moyenne de 306 °. Elle comporte également une salle des machines avec turbine à vapeur, alternateur et condenseur, des bâtiments annexes et une station de pompage assurant dans le cas de Gravelines le prélèvement de l'eau de mer fournissant la source froide qui refroidit le réacteur. La perte du refroidissement provoque à terme la fusion du cœur, la hantise des opérateurs comme on l'a vu au Japon. Il existe différents types de centrales. L'essentiel du parc actuel est constitué de réacteurs à eau pressurisée (PWR) sous licence américaine. C'est le cas de la France. Au Japon, la centrale de Fukushima est constituée de réacteurs à eau bouillante (BWR), assez semblables aux PWR. On dénombre en France 19 centrales regroupant 58 réacteurs et au Japon 18 centrales avec 55 réacteurs. C'est dire que les deux pays sont très impliqués dans la filière nucléaire. Cette technologie assure 80 % de la production d'énergie électrique française. C'est le record mondial! En dehors des incidents ou accidents pouvant survenir dans le fonctionnement des centrales, n'est pas résolue pour le moment la question de la gestion des déchets nucléaires, dont certains, les plus nocifs, ont des



durées de vie de l'ordre de milliers d'années, voire davantage. En France également, on n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante, y compris sur le plan financier, pour démanteler les centrales en arrêt définitif d'exploitation. C'est un "héritage" qu'auront à gérer nos descendants. Ils s'en passeraient volontiers!

Des atteintes redoutables à la santé



Au nombre des images fortes que l'on retiendra du grave accident survenu au Japon, ce sont celles d'une population déambulant en portant un masque sur la bouche. Protection dérisoire? Vraisemblablement pour les "liquidateurs" et les habitants ayant la malchance d'avoir un toit à 2, 10, 30 kilomètres, voire davantage de Fukushima.

En bref, l'on rappellera que les éléments radioactifs produisent trois types de rayonnements: les rayons alpha que l'on arrête facilement, mais qui, s'ils ne sont pas bloqués, génèrent de gros dégâts sur les personnes; bêta, plus légers et donc moins dangereux; enfin gamma qui, eux, ont un pouvoir de pénétration très important, mais qui sont proportionnellement moins toxiques. Les doses reçues s'expriment en milliSieverts (mSv) et il est dit que la limite annuelle de dose admissible pour le public est de 1 mSv et de 20 pour les travailleurs les plus exposés, ceux du nucléaire bien sûr.

Or, quand bien même les autorités japonaises ont été avares d'informations sur le sujet (en pareil cas les Français auraient-ils été plus transparents?), l'on sait que, suite à l'explosion survenue sur le réacteur n°2 le 14 mars, les niveaux d'exposition ont atteint entre 30 et 400 mSv/heure! La population précitée a donc reçu de très fortes doses d'irradiation, provoquant fatalement une destruction massive des cellules. D'où des atteintes graves en prévision par exemple à la moelle osseuse, la muqueuse intestinale, la peau... Et donc des risques de décès rapides ou différés par cancers. C'est ce qui est advenu aux "liquidateurs" du réacteur explosé de Tchernobyl, même si là encore les autorités internationales ont largement minimisé le nombre de victimes (on approcherait le million).

Mais les individus peuvent aussi être contaminés, par voie alimentaire par exemple, par des radioéléments se présentant sous forme d'aérosols. Tout le monde a entendu parler de l'iode 131, dont on peut prémunir la thyroïde en absorbant préventivement des comprimés d'iode stable. Mais il n'y a pas de parade par contre en cas de diffusion intempestive du strontium 90 qui se fixe sur les os, de plutonium 239 sur les poumons, ou encore de tritium qui "s'intéresse" à l'ensemble de l'organisme au risque de générer des leucémies. On comprend pourquoi la population japonaise est très inquiète quant à la qualité préservée des légumes récoltés dans les secteurs où des radionucléides échappés des réacteurs sont retombés. Et qu'ailleurs on surveille de près les évolutions des nuages radioactifs dont on sait maintenant qu'ils ne s'arrêtent pas aux frontières...

J.S.



Pas seulement une technique : un système politique

À l'instar du Japon, la France s'est engagée à fond depuis plusieurs décennies dans le nucléaire dit civil. Une décision dont on connaît les résultats : 58 réacteurs implantés fournissant 80 % de notre énergie électrique, un record absolu ! Et tout cela, sans que cette option du tout-nucléaire (enfin presque !) n'ait jamais fait l'objet du moindre débat public. Pour mémoire, on rappellera que le Parlement n'a produit, excusez du peu, que deux lois en 2006 sur une question aussi fondamentale : l'une fut la loi sur les déchets radioactifs et l'autre sur la transparence (TSN). Ce qui rétrospectivement prêle à sourire... Il est vrai que les parlementaires, y compris les nôtres, riverains du site de Gravelines, n'ont jamais fréquenté, ne serait-ce qu'une fois, une Commission Locale d'Information (CLI), ce qui leur confère le droit, semble-t-il, de légiférer très occasionnellement en parfaite méconnaissance de cause. En fait le nucléaire civil en France a été "confisqué" de tout temps par un lobby technocratique et antidémocratique et relève en dernier ressort du "domaine réservé" présidentiel. Ce n'est donc pas un hasard si on confère au citoyen le droit de s'exprimer une

fois que le choix d'un EPR à Flamanville ou à Penly est arrêté, si le président de la République, jouant en solo les VRP de luxe, négocie avec Kadhafi la vente d'une centrale, une idée géniale au vu de ce qu'il est advenu ensuite en Lybie, si EDF et AREVA arrosent abondamment les communes qui acceptent une implantation (voir les aménagements urbains et sportifs par exemple alloués à Gravelines) et via la publicité, les médias qui se montrent compréhensifs. Puisque les événements survenus au Japon attestent que, contrairement aux propos léni-fiants tenus notamment en toutes occasions par le directeur de la centrale gravelinoise, un accident majeur ("moins d'une occurrence sur un million", claironnait-il encore en janvier dernier !) est possible dans une centrale exploitée par un pays à la pointe de la technique, on aurait pu espérer que chez nous, nos décideurs fassent montre au moment de Fukushima d'un peu plus d'esprit de responsabilité. Il semble bien qu'il n'en sera rien, les apprentis-sorciers aux commandes comptent bien, à les entendre, persévérer dans la démesure et la fuite en avant.

J.S.

Pas de risque zéro à la centrale de Gravelines

"L'inimaginable" peut-il se produire un jour à la centrale nucléaire de Gravelines ? Cette question qui depuis Fukushima en arrive à hanter les esprits des riverains du site, n'est pas à l'ordre du jour, on l'a vu, pour ceux qui vouent à l'industrie nucléaire une foi de charbonnier. Le directeur du CNPE n'affirmait-il pas récemment devant les journalistes qu'« *il y a moins d'une occurrence sur un million (que l'on assiste à la fusion du cœur d'un réacteur) et les conséquences sanitaires sont encore plus improbables.* » (VdN du 19 janvier dernier) ? La population japonaise appréciera. Autres leitmotifs : rien à voir chez nous avec Tchernobyl dépourvue d'enceinte de confinement, ni avec Fukushima située en zone sismique. Bref on serait et de loin les meilleurs. On ferait mieux que les électriciens japonais. Donc rien ne peut nous arriver. Voire ? Prenons donc le cas de Gravelines dont le voisinage nous intéresse au plus haut point.

- Comme Fukushima, cette centrale nucléaire est la seule en France qui rassemble six réacteurs, ce qui d'ailleurs en fait la première centrale d'Europe en puissance installée

et la troisième au monde, les deux premières places étant occupées par des centrales... japonaises.

- Comme Fukushima, Gravelines a été aménagée en bord de mer, qui plus est : sur un polder. Rien ne dit que, comme au Blayais en 1999 elle ne pourrait faire l'objet un jour d'une submersion marine ou ne soit envahie par les eaux venues de l'intérieur qu'au fil des ans les waterings éprouvent de plus en plus de difficultés à évacuer. Rappelons que la France est très en retard pour la protection de ses côtes par rapport aux Pays-Bas ou à la Belgique (cf. Xynthia en Vendée).
- Comme Fukushima, Gravelines est implantée dans un secteur à forte densité de population (400 000 habitants dans les 20 km autour des pôles urbains de Dunkerque et Calais.) Affectée directement comme on le sait par la catastrophe, Tokyo est à 250 km de Fukushima, la distance qui sépare Gravelines de Paris...
- Comme Fukushima, Gravelines se situe au cœur d'un littoral fortement industrialisé : 13 sites Seveso seuil haut, alors que d'autres sont en projet, en bord de la mer



la plus fréquentée du globe, y compris par des cargos transportant des matières dangereuses et demain peut-être par des méthaniers.

Un tremplin pour le progrès ?

Si à Gravelines on n'a pas connu jusqu'à présent d'incidents majeurs, on aurait garde d'oublier que chaque année la centrale connaît son lot "d'événements" dont l'un des plus significatifs fut récemment, on s'en souvient, le blocage d'un assemblage de combustible usé au-dessus du cœur d'un réacteur. Sa chute, si elle était advenue, n'aurait-elle pas été lourde de conséquences ?

Si a priori cette centrale ne risque guère de subir la conjonction d'un séisme et d'un tsunami comme à Fukushima, rien ne dit que le site ne puisse connaître un jour, comme à Three Mile Island ou Tchernobyl, une grave défaillance humaine, faire l'objet d'un attentat terroriste, et notamment du fait de son ampleur, constituer une cible idéale pour une agression venue des airs.

Si l'on ne saurait mettre en doute la conscience professionnelle des agents qui y œuvrent, la privatisation d'EDF qui s'est accompagnée d'un recours accru à des intérimaires (ils sont 20 000 à œuvrer dans le nucléaire en France), chargés des activités les plus "dosantes" et soumis à des rythmes de travail de plus en plus infernaux, s'est aussi traduite par un recul de la sécurité. Les syndicats dénoncent unanimement cette situation qui risque de déboucher un jour sur de graves problèmes d'exploitation.

Alors évidemment, beaucoup à Gravelines et ailleurs posent la question : le nucléaire présente beaucoup de risques et d'inconvénients, mais malheureusement on ne peut pas



s'en passer. Il est vrai que comme la France est le pays le plus nucléarisé au monde, il n'est pas évident de tourner la page du jour au lendemain. Il n'en demeure pas moins – et Négawatt comme Virage Énergie y travaillent – qu'il n'est pas utopique de songer à un abandon progressif du nucléaire. Comment ?

D'abord en menant une politique volontariste d'économies d'énergie par l'élimination sans délai des "consommations extravagantes" : équipements moins gourmands, éclairage public plus sobre, rénovation de l'habitat hors "tout électrique", etc. Gains attendus : 30 % au moins de la consommation électrique, d'ailleurs de plus en plus chère. Autre piste : "les renouvelables" alimentés par le soleil, le vent, la mer, la biomasse, la géothermie, etc., qui ont permis à d'autres pays aussi modernes que le nôtre de s'affranchir d'une dépendance totale à l'atome.

Fukushima, tremplin d'un progrès significatif en France ? Pourquoi pas !

J.S.

Sécurité : ce n'est pas gagné !

Fukushima mars 2011 : des citoyens disciplinés, répondant aux recommandations des autorités, évacuant en bon ordre et sans récriminer les zones susceptibles d'être impactées par les émissions de particules et de gaz radioactifs.

Gravelines janvier 2011 : 10 % des habitants de deux quartiers-tests rejoignant les lieux de regroupement-évacuation, lors d'une simulation d'un accident nucléaire, des autobus embouteillant à vide les rues de la ville (voir photo), des maires des communes avoisinantes guettant en vain l'arrivée massive de convives aux abonnés absents... Bref, le choc de deux cultures diamétralement opposées, avec chez nous une gestion de crise, n'en déplaise à nos hautes autorités, qui s'est soldée par un "flop" retentissant.

Pourtant, on ne peut pas dire que cet exercice, affectant pour la première fois des habitants riverains, n'avait pas été longuement préparé. Trop sans doute. Au point que les Gravelinois, sevrés depuis des décennies de propos hyper-rassurants, n'ont pas cru dans leur grande majorité à l'intérêt que pouvaient présenter

ces grandes manœuvres depuis si longtemps clai-ronnées. Ils n'avaient sans doute pas tout à fait tort au vu des événements de Fukushima, ayant échappé à tout scénario préétabli.

Or donc, si on accordera aux organisateurs que la mobilisation de la Croix Rouge et de la Protection Civile, celle de la population scolaire et des maîtres d'œuvre réunis dans les différents PC n'auront pas été complètement inutiles, l'une des leçons à tirer, outre le fait que la CLI est toujours la laissée pour compte de ce type d'entraînement, est que l'effet de surprise n'a absolument pas joué et qu'en conséquence on ne saurait tirer d'enseignements pleinement pertinents d'un événement, faussé au départ et n'ayant guère de points communs avec le "grandeur nature" vécu ensuite par les riverains pris aux pièges des soubresauts de la centrale japonaise.

J.S.



Économie solidaire : une éco-zone offrant d'autres perspectives de développement

• Pas franchement content, Louis Monteyne, le président de *Bois Environnement Services* et de *Bâtisseurs d'Économie Solidaire* (même sigle : *BES* tous les deux!), et ce depuis que le gouvernement a décidé de donner un coup de frein au photovoltaïque pourtant bien parti. Chez *BES* installé sur l'ancienne friche du *Borax*, rue Joseph Flipo à Coudekerque-Banche, on avait le projet d'installer sur une partie des toitures des hangars une centrale solaire de 2 100 m², l'une des plus importantes de France, avec le concours financier de la CUD et celui de la ville précitée. Le projet était sur le point d'être bouclé et puis, patatras! voilà que tout est remis en cause. Louis Monteyne n'entend pas baisser les bras pour autant. Il en a vu d'autres. Ancien docker, ce syndicaliste CGT a fait partie comme beaucoup d'autres de la "charrette" des licenciés, suite à la réforme portuaire contestée de 1992.

• Coopérative Ouvrière de Production (SCOP) avec la mise en place d'un conseil d'administration intégrant des actionnaires extérieurs, *BES* a donc mis sur orbite en 2008 un second *BES*, l'association *Bâtisseurs d'Économie Solidaire*. Pourquoi? « *Tout simplement*, commente Louis Monteyne, *parce que sur la lancée de cette intrusion réussie dans la filière bois, nous avons eu le projet d'ajouter à nos objectifs sociaux, solidaires, une dimension environnementale.* » En sorte que la nouvelle association, dont le noyau dur est constitué par la SCOP, a porté et porte le projet de créer sur les friches du secteur une éco-zone. Eco-zone? Le mot est lâché. Il s'agit dans l'esprit de ses promoteurs et de Cyrille Gaillard qui assume la responsabilité commerciale de l'entreprise, d'élargir la démarche initiale en faisant de la friche coudekerquoise qui s'étend sur plus de deux hectares la vitrine en quelque sorte d'une économie novatrice, a priori créatrice de plus d'emplois que les formules concurrentielles classiques.

Du photovoltaïque à la filière bois-énergie

• De quoi serait constituée cette éco-zone? On y trouverait bien sûr l'installation photovoltaïque déjà évoquée, qui n'est pas abandonnée en dépit des décisions pénalisantes prises en haut lieu. Louis Monteyne estime que, pour pallier le désengagement de l'État, des investisseurs privés pourraient être partants. Outre le fait que cette centrale solaire est un projet d'envergure susceptible de produire 200 000 kWh "propres" par an, elle remplacerait des toitures amiantées, ce qui dans une région comme la nôtre aurait une valeur hautement emblématique lorsque l'on sait le prix payé par les travailleurs dans le recours à cette matière désormais interdite d'usage. Le second "gros" projet, quant à lui, consisterait à implanter sur le site une chaudière bois de 2 000 kilowatts dans la droite ligne de l'activité de *BES* première formule. Outre le chauffage des locaux de l'éco-zone, est envisagée en effet l'alimentation d'un réseau de chaleur connecté sur des sites coudekerquois parfaitement identifiés. Cette solution locale semble ne pas laisser indifférents deux grands énergéticiens qui possèdent une



Cyrille Gaillard
et Louis Monteyne
devant le site de BES

Une dimension environnementale

• Avec dix de ses collègues, il a rebondi alors en créant *Bois Environnement Services*, une entreprise qui leur a permis non seulement de créer et maintenir leurs propres emplois, mais également de valoriser, par exemple, le bois des palettes hs le plus souvent jeté comme un vulgaire déchet. Transformée par la suite en Société



bonne expérience en la matière. Ajoutons que ce projet, qui pourrait créer neuf emplois, renforcerait l'actuelle filière bois-énergie qui à elle seule ne saurait suffire à alimenter la chaudière projetée. À cet effet, en liaison avec le Port qui mettrait à disposition plusieurs ha de terrains, serait développée la culture de taillis à très courte rotation (TTCR), en l'occurrence du saule susceptible en trois ans de produire des plaquettes de bois. Un choix de culture et d'usage offrant donc de nombreux avantages en matière d'énergie, de lutte contre l'effet de serre, d'apurement des sols et de création d'emplois.

De l'éolien à l'exploitation maraîchère bio

Autre opportunité que BES entend saisir : la mise en place sur l'ancien site Borax d'une éolienne prototype, de dimensions modestes certes, mais capable de produire bon an mal an plusieurs milliers de KWh. Un tel projet ne souffre pas l'improvisation, on en sait quelque chose sur le littoral. C'est bien pourquoi une mission a été confiée à deux étudiants de l'IUT Génie Thermique de l'ULCO qui étudient, de façon concrète, le potentiel de vent existant sur le site. À cet effet, un mât de mesure a été planté au cœur d'un secteur dégagé afin de recueillir pendant un an les données grâce auxquelles on parviendra au meilleur choix d'implantation. L'entreprise ajoute ainsi un autre maillon à sa chaîne de production d'énergies renouvelables, tout en développant

un partenariat avec l'Université du littoral. À noter qu'elle a accueilli cette année 40 étudiants dans le cadre de projets tutorés. Chez BES, on n'est d'évidence pas à court d'idées. En témoigne la volonté de récupérer les eaux de pluie à partir des toitures des vastes bâtiments existants. Ainsi avec le concours d'une entreprise spécialisée, Temp'Eau, est prévue la mise en place d'un système de canalisations vers une cuve enterrée d'une capacité de 100 m³. À partir de cette cuve pourrait être alimentée une exploitation maraîchère bio, assortie de serres géothermiques, d'un verger pédagogique, d'un rucher. Seul problème : le terrain de la friche industrielle n'est pas exploitable parce que pollué. Solution de repli : un espace de trois hectares tout proche appartenant à Réseau Ferré de France.

D'autres fers sont au feu, car chez BES on n'a pas fini de phosphorer. Pour preuves on trouve dans les cartons d'autres projets, sans doute pour le plus long terme : un magasin de l'économie solidaire dans l'esprit des magasins d'usine, un centre de formation aux métiers de l'économie verte avec pour corollaire un groupement d'employeurs, une station de recharge pour les vélos ou les voitures électriques. On y reviendra plus tard. Susceptible d'offrir des réponses concrètes aux préoccupations pressantes du moment : économie, emploi, environnement, l'économie solidaire, on le voit, ne manque pas d'idées, ni de ressources.

J.S.

Pourquoi choisir un nouveau type de développement

Pourquoi ?

Le Littoral dunkerquois, c'est déjà :

- 13 sites Seveso seuil haut et 2 en projet
 - 1 centrale nucléaire, la troisième au monde en matière de puissance installée soit un concentré du risque industriel en secteur fortement urbanisé, comme il n'en existe que trois ou quatre comparables en France.
- On a atteint un seuil à ne pas dépasser !

Pourquoi ?

Du fait notamment de la productivité atteinte, l'industrie lourde, généralement à risques, est de moins en moins génératrice d'emplois. Arcelor-Dunkerque est passée en quelques décennies de 12 000 salariés à 4 000, tout en produisant davantage.

Pourquoi ?

Pour de simples et bonnes raisons économiques, il est devenu évident que s'ingénier à installer à côté des usines existantes à risques, d'autres usines à risques, ce n'est pas une solution, c'est un problème venant se surajouter aux problèmes existants.

Pourquoi ?

On le voit bien dans le cadre de l'élaboration des PPRT, les entreprises à risques, de par les aléas (dangers) qu'elles génèrent, sont dévoreuses d'espaces. Elles stérilisent leur environnement ou alors elles sont susceptibles d'engendrer des effets domino.

Pourquoi ?

Sur le littoral, l'objectif est donc bien d'utiliser au mieux le capital foncier exceptionnel que constitue la zone industrialo-portuaire. C'est un patrimoine qu'il ne faut pas brader, qu'il est toujours possible de promouvoir à la condition de faire le choix de privilégier l'implantation d'industries vraiment durables, créatrices de beaucoup plus d'emplois que celles en place et qui pour la plupart en perdent d'année en année.

Dunkerque a besoin d'industrialisation réorientée.



On est les champions!

À force d'entendre dire que « *la situation s'améliore* », que « *les industriels ont fait et font de grands efforts* », que « *si problèmes il y a, ceux-ci restent cantonnés à l'intérieur des sites industriels* », on pourrait finir par se laisser gagner par une douce euphorie.

Fort heureusement, la DREAL Nord - Pas-de-Calais (inspection des installations classées), dans sa dernière livraison de *l'Industrie au Regard de l'Environnement* (IRE - édition 2010), est là pour rappeler que le littoral dunkerquois continue de truster les premières places régionales en matière d'émissions de polluants atmosphériques. Ce n'est pas nous, c'est elle qui le dit. Qu'on en juge!

- **Dioxyde de carbone** (CO₂); 1^{er}: ArcelorMittal, 9 millions de tonnes; Région, 22 millions de t.
- **Dioxyde de soufre** (SO₂); 1^{er}: Total, 7000 tonnes; Région, 33 000 t.
- **Oxydes d'azote** (Nox); 1^{er}: ArcelorMittal, 4500 tonnes; Région, 21 000 t.

- **Composés Organiques Volatils** (COV); 1^{er}: Polimeri, 850 tonnes; Région: 9 000 t.
- **Poussières** (Ps); 1^{er}: ArcelorMittal, 2 100 tonnes; Région, 4600 t.
- **Plomb** (Pb); 1^{er}: ArcelorMittal, 6,2 tonnes; Région, 8,7 t.
- **Dioxines**; 1^{er}: ArcelorMittal, 8,3 grammes; Région, 9,1 g.

À noter que ces chiffres (arrondis) se rapportent à des émissions constatées en 2009, année de crise marquée globalement par une moindre production industrielle; que l'établissement cité le plus souvent, ArcelorMittal, est exclusivement celui de Dunkerque; que la quantité de dioxines rejetées peut apparaître anecdotique, mais qu'il s'agit d'un polluant qui a défrayé la chronique... à Seveso et dont la nocivité se mesure en picogrammes; qu'il est difficile de prendre en compte les pollutions diffuses (les poussières notamment), pas davantage que la synergie entre polluants pouvant avoir les mêmes effets sur la santé. ■

Peut-on se passer d'un remorqueur spécialisé en Manche - Mer du Nord ?



On l'a appris en ce début d'année : austérité oblige, le gouvernement britannique entend retirer du détroit en septembre prochain le remorqueur spécialisé dans les opérations de sauvetage "Anглиan Monarch" qu'il co-finance avec la France. La nouvelle a laissé sans voix notre ami Paul Dupont, ancien officier mécanicien dans la marine marchande, qui estime impensable que disparaisse du détroit le plus fréquenté du globe le Saint Bernard appelé à secourir les marins et passagers confrontés à de graves dangers (naufages, abordages), notamment dans le "Calais Dover", l'endroit le plus rétréci du channel.

« Les risques de marées noires, de pollutions chimiques, suites à des accidents, peuvent venir souiller pour de nombreux mois les rivages de nos pays. Le sauvetage des navires étant devenu, selon nos voisins britanniques, une affaire commerciale. Il est donc impératif de dégager les moyens financiers nécessaires pour continuer d'assurer cette sécurité. Les anciens ont conservé en bonne mémoire les sauvetages célèbres réalisés par ce type de remorqueurs "Iroise", "Turmoil", les "Abeilles", sans oublier notre célèbre "Jean Bart". Ces remorqueurs de haute mer avaient la faculté de prendre la mer en quelques minutes, répondre aux appels, avoir un service radio constamment à l'écoute. Ils étaient les premiers à prendre en remorque les navires en difficulté et ce, quels que soient, l'état de la mer et le type d'avaries (barres, machines, voies d'eau, etc.). »

Paul Dupont conclut son propos en ces termes : « Je suis bien conscient que le coût d'exploitation de tels remorqueurs est élevé, mais la perte d'hommes et de matériels, les marées noires le sont encore plus. » Et de suggérer : « Pourquoi ne pas instaurer un péage pour les nombreux navires empruntant les rails qui sont en réalité des autoroutes de la mer ? » ■



Dunkerque, ville portuaire ?

Des ports comme Baltimore, Londres, Montréal, Barcelone, Rotterdam ou Marseille font figure de modèles de différentes recompositions de la relation ville-port. Dunkerque aussi mais plus au titre de méthode en urbanisme que pour ses réalisations. Or, il semblerait qu'il y ait « *un retour de la ville portuaire* », dans ce genre d'évolutions urbaines. Notamment parce que la mer ne fait plus peur, qu'elle est perçue au contraire maintenant comme une ressource vitale.

Dunkerque-Neptune

Dans le Dunkerquois, après la fermeture des Chantiers de France en 1988, la ville de Dunkerque et la CUD se sont engagées dans l'opération Neptune. La situation économique était alors proche du sinistre : perte de 8 000 emplois à la suite de la restructuration de la sidérurgie, effectifs en chute libre chez les dockers (de 4 000 à la fin des années 70 à 1 100 vers 1990), perte de 3 500 emplois, au moins, avec la fermeture de la Normed. La reconversion de ce site délaissé lance Dunkerque-Neptune : un plan définissant des grandes orientations en urbanisme mais aussi en politiques publiques. Le Master Plan des architectes Rogers et Davies se déclinera en plusieurs phases. Dans ces phases, plusieurs opérations : restructuration des espaces publics en centre-ville de Dunkerque, aménagements et constructions en Citadelle, Quartier Grand Large ...colonisation du Môle 1 à l'avenir. Une démarche à long terme pour faire de Dunkerque un « cœur d'agglomération » par une reconquête des espaces portuaires. Une méthode qui associait des acteurs publics – comme les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux – et des acteurs privés. Mais pas les habitants. Depuis, ces derniers sont quand même devenus visiteurs d'expositions des grands projets de cœur d'agglomération...

L'activité portuaire s'est déplacée, depuis les années 70, vers l'Ouest. Quand le projet Neptune démarre, le PAD n'exploite pratiquement plus que trois bassins au port Est. Le PAD est associé dans Dunkerque Neptune, notamment comme propriétaire foncier et parfois comme aménageur (ponts, écluses...). Depuis, le GPMD n'a toujours pas délaissé le Port Est, mais sans intentions claires. Aujourd'hui, où en est la réflexion du Directeur du Port de l'époque à propos de la tension entre centralité urbaine et activités portuaires : « *Nous défendons évidemment le point de vue qu'il y avait possibilité et intérêt à ce que l'on tempère cette tentation [d'écart]* »?

Aujourd'hui : une convention CUD-Port

Où en est cette réflexion face aux termes de la convention que viennent de signer la CUD et le GPMD (Port), le 11 octobre 2010, en présence de M. Bussereau, Secrétaire d'État aux Transports ?

Aujourd'hui, la relation « ville-port » tient dans une convention entre la CUD et le GPMD qui « *vise à structurer la réflexion et l'action conjointe des deux structures en faveur de l'aménagement, de l'attractivité et du développement durable du territoire* ». Soit pour « l'interface ville-port » : des modifications d'ordre domanial et juridique, une gestion partagée de certains ouvrages etc. et bien sûr « *une approche globale des projets urbain et touristique (plaisance en particulier)* ». Nous n'en saurons pas plus sur cette approche globale.

Ah si ! : une garantie d'un cadre de vie de qualité aux habitants du Dunkerquois puisque les deux Plans d'aménagement et de développement durable qu'élaborent, chacun de leur côté, CUD et GPMD, ne seront pas contradictoires (!). Et puis : « *un objectif commun visant à faire accéder le territoire au rang de véritable plateforme logistique et commerciale et positionner la place dunkerquoise sur le marché des conteneurs et autres marchandises diverses, tout en confortant son pôle industriel et énergétique* ». Un objectif défini alors que, dans le même temps, la direction française de Total fermait la Raffinerie des Flandres et que le GPMD chiffrait sa perte de revenus ainsi provoquée à 40 millions d'euros entre 2010 et 2015 « *sauf à hausser les tarifs, ce qui rendrait le port non compétitif* ».

Mais où est Neptune ?

De toute façon : qui connaît cette convention ? Hormis ses signataires. Où a-t-elle été présentée ?

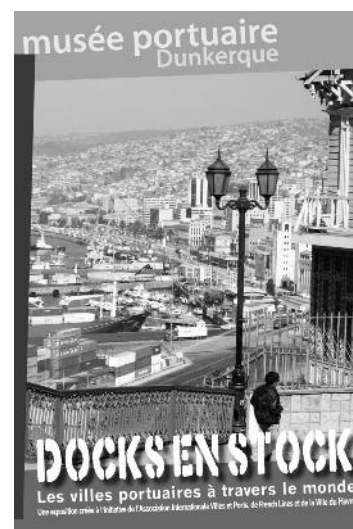
Dans quelle instance de concertation ? Décidément les

Dunkerquois, ambassadeurs de leur agglomération, sont bien loin. Bien loin d'être en mesure de voir une relation « ville-port »...

Et Neptune, dieu des mers et des océans, dieu protégeant des tempêtes et inondations, est encore plus loin ! ...La mer est pourtant là, pas seulement pour les plaisanciers.

Quant à la « ville portuaire », l'expression n'apparaît toujours pas à Dunkerque ou si peu... E.G.

Exposition du Musée portuaire jusqu'au 17 avril 2011. Entrée 3 €.



Les milieux aquatiques dunkerquois à rude épreuve

En effet, après le canal exutoire des waterings qui avait reçu cet hiver de nombreux déchets provenant de la fête foraine,



c'est au tour de la plage de Malo-les-Bains, tout particulièrement le secteur de la Digue des Alliés en face du complexe du Kursaal, de présenter à l'occasion des grandes marées d'équinoxe du 21 mars, une bien mauvaise image avec une laisse de mer jonchée de gobelets en plastique, de canettes en verre et aluminium, sans oublier le cortège de sacs et autres formes de contenants en plastique. À la faveur du beau temps, de nombreux promeneurs venus voir la grande marée et ses effets, ont en réalité pu constater la présence des macrodéchets indésirables nocifs pour les espèces inféodées à notre littoral. Une fois de plus l'association ADELE regrette que des campagnes de ramassage ne soient pas organisées après des événements festifs de cette importance.

M.M.

Les déchets de chantier: Quelle indifférence!

Il y a quelques années, les services techniques de la ville de Dunkerque faisaient appliquer "un protocole chantier propre" à l'occasion de travaux programmés sur l'agglomération dunkerquoise. Qu'en est-il aujourd'hui? Avec un triste exemple qui dure depuis plusieurs mois: le déroulement de chantier de construction de maisons individuelles le long du Quai aux Fleurs illustre bien le désintéressement de certaines entreprises et en particulier de services techniques s'agissant de faire

respecter des dispositions relatives à la gestion des déchets. En effet, les bennes placées en plein vent sur le retour de berge Nord débordent, des déchets solides rejoignent le canal de Furnes avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur les ouvrages d'évacuation des eaux des waterings à la mer, ce qui a valu d'ailleurs plusieurs interventions de la part du Service local de la Navigation Nord Pas-de-Calais, gestionnaire du canal. Les riverains subissent sans pouvoir intervenir.

À quoi servent les plans particuliers de sécurité et de protection de la santé (PPSPS décret 941159 du 26/12/1994), les plans de prévention, les protocoles de sécurité, les plans généraux de coordination qui doivent intégrer des dispositions relatives à:

- la propreté des chantiers,
- la protection des abords de la zone d'intervention,
- la gestion environnementale des matériaux?

Encore une fois, dans notre pays, nous disposons d'un ensemble de réglementations mais toujours personne pour les faire appliquer, ceci dans l'indifférence totale des riverains qui ne sentent pas directement concernés. Heureusement, les associations sont là pour évoquer ces dysfonctionnements.

M.M.



Trans'ART en CE invite Jean-Paul Jaud, auteur de "Nos enfants nous accuseront", à présenter son nouveau film: "**Severn ou la voix de nos enfants**", **le jeudi 12 mai à 18 h 30 au Varlin à Grande-Synthe.**

Le lendemain 13, le cinéaste participera à une rencontre conviviale à l'Atrium, également à Grande-Synthe en écho à l'atelier mensuel de cuisine bio de l'association. Celle-ci rappelle son action hebdomadaire menée en partenariat avec ALD - le Maraîcher flamand afin de "démocratiser l'aliment et d'alimenter la démocratie". Consulter le site: transparence.littoralnord.fr

La foire aux n'importe quoi

Maintenant qu'il y a eu Fukushima, il n'est évidemment pas inutile de rappeler les prises de position "jusqu'au-boutistes" de certains élus, de droite comme de gauche qui, voici quelques années, en plein débat sur l'implantation de l'EPR en France, réclamaient à cor et à cri que Gravelines se trouvât dotée de la petite merveille que le chœur des nations nous envie, Finlande en tête.

Le premier à avoir allumé la mèche fut le député Jean-Pierre Decool qui en 2004 avait pris l'initiative, avec la réactivité qu'on lui connaît, de lancer une pétition auprès des élus régionaux pour soutenir cette perspective. Bertrand Ringot, maire de Gravelines, lui avait emboîté le pas avec l'appui de son conseil municipal unanime pour soutenir qu'un EPR ne déparerait pas dans le paysage local. L'affaire ne s'est pas faite. En compensation, Gravelines pourrait maintenant proposer un jumelage avec Fukushima...

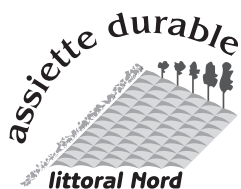
Dans la même veine : lors de la dernière conférence nationale des CLIs, le 8 décembre dernier à Paris, Alain Vicaut, directeur de l'Environnement à EDF, s'est appuyé sur son expérience en la matière, pour déclarer péremptoirement : « plus une centrale nucléaire vieillit, plus elle est sûre, du fait qu'on la contrôle tous les dix ans ». Dans ces conditions, si plus ça va mieux ça va, on aura

tout intérêt à ne pas démanteler nos bonnes vieilles centrales.

Interrogé par *Le Monde* aux lendemains de la catastrophe d'AZF, Michel Delebarre avait déclaré : « nous, entendez les Dunkerquois au sens large du terme, avons vocation à accueillir les entreprises à risques » Ah bon ! Invité d'honneur des Assises Nationales des Risques Technologiques à Douai en octobre dernier, il a peaufiné son propos en ces termes : « le vrai danger, ce ne sont pas les usines Seveso (autrement dit les usines à risques), ce sont les PPRT » c'est-à-dire les Plans de Prévention des Risques Technologiques. Ah bon !

Directeur de la Centrale de Gravelines, M. Quillichini a aussi déclaré : « les risques ont été pris en compte dès la conception de la centrale. » Sauf que celle-ci a fait l'objet depuis, c'est heureux, d'un certain nombre de modifications et améliorations. On citera entre autres, suite à la rupture d'un pylône pour cause de tempête, la mise en place d'une deuxième ligne d'alimentation électrique pour rendre indépendant chaque circuit, celle d'un barrage permanent flottant anti-marée noire pour éviter le blocage des prises d'eau de mer, ou encore la surélévation des digues de protection, suite à l'accident du Blayais. ■

Communiqués



Attelons-nous au maraîchage de demain

Notre société a poussé l'agriculture et les filières alimentaires vers un modèle unique : celui des industries agricoles et alimentaires centralisées, fortement dépendantes des énergies fossiles. À la recherche d'alternatives, AD-LiNord organise en avril une formation et une manifestation publique destinées à découvrir les techniques du travail du sol par traction animale.

Il existe des alternatives : il s'agit de consommer des produits locaux, frais, de saison, issus d'une agriculture agro-écologique, des produits qui évitent les procédés énergivores. Les techniques modernes agro-écologiques sont en plein développement dans de nombreux pays. Une des alternatives au problème de "sur-mécanisation" de notre industrie agricole, est la traction animale. De nouvelles techniques de travail minimal du sol, permettent d'envisager sérieusement cette alternative pour certains travaux. C'est pourquoi nous avons décidé d'organiser une formation avec des professionnels pour

qu'ils puissent découvrir les avantages (mais aussi les contraintes) du travail agricole moderne avec la traction animale.

La formation, qui aura lieu les 14 et 15 avril, sera suivie d'une manifestation ouverte au public pour faire connaître cette technique promise à un fort développement.

Rendez-vous le samedi 16 avril, de 9h à 12h, sur le jardin agro-écologique d'AD-LiNord, route de Coudekerque à Tétéghem, pour découvrir les techniques de traction asine.

Le Fonds Social Européen, le Conseil Régional Nord-Pas-De-Calais, et le Conseil Général du Nord soutiennent le projet de jardin agro-écologique d'AD-LiNORD

Association de Défense de l'Environnement du Littoral Est

Dans le cadre des semaines de la mer, l'association Adèle vous propose le **samedi 30 avril de 9h à 17h, un Rallye pédestre : la dune mystérieuse à Zuydcoote.**

Inscriptions dans les Offices de Tourisme de Dunkerque centre, Bray-Dunes ou au CPIE de Zuydcoote du 1 au 4 avril.

C'est un rallye à la portée de tous !

Participation 2.50 € par adulte, gratuit pour les enfants. <http://assoadele.overblog.fr>

Élevages industriels : à Socx un dossier qui "fait mouche"



© L214.com Éthique animaux

Suite à la levée de boucliers de la population contre des projets d'implantation ou d'extension de porcheries industrielles à Houtkerque, Bambecque, Nordpeene, Hondshoote, les services préfectoraux avaient "mis la pédale douce". Il faut dire qu'en "retoquant" l'arrêté du Préfet en faveur de la porcherie de Houtkerque, le tribunal administratif avait infligé un sérieux revers à son auteur.

Depuis lors, calme plat. Les dossiers seraient, dit-on, en attente...

Sauf toutefois à Socx où profitant, semble-t-il, de l'accalmie, le GAEC Ley a tenté sa chance : elle a tout simplement anticipé la construction de son propre équipement avec l'accord du maire de la commune qui, selon lui, aurait eu l'autorisation de la préfecture pour que la Gaec puisse passer aux actes sans même attendre qu'ait lieu l'enquête publique réglementaire !

C'était sans compter avec la vigilance d'un habitant de cette petite commune dortoir au sortir de l'autoroute Dunkerque-Lille, qui a pris contact avec l'ADELFA et DEFIL, au moment même où l'enquête publique avait été lancée dans l'indifférence apparemment la plus totale. Voilà en tout cas qui a permis d'éviter le passage en force, et ce au grand dam du maire et des demandeurs.

En effet, si les trois premières permanences tenues par le commissaire enquêteur n'ont pas drainé des foules, six avis défavorables ont néanmoins été recueillis. Après l'intervention associative, ces six avis se sont ensuite enrichis de 28 autres prises de position. Preuve s'il en est que le dossier contradictoire présenté par les associations précitées avait fait mouche, des contradictions apparaissant alors au niveau des réponses fournies par les demandeurs et du point de vue du commissaire enquêteur.

C'est alors que, pour faire prospérer quand même ce dossier, deux « avancées technologiques » furent proposées par ses défenseurs : le recours à des bactéries pour limiter les émissions de mauvaises odeurs et un élevage de... mouches "tueuses" pour éviter la prolifération des mouches "domestiques"... Ces pratiques ont été instaurées en 1997 en Bretagne, mais – ce qui n'était pas précisé – abandonnées ensuite par la plupart des éleveurs pour la raison bien simple qu'il n'est pas aisé de se faire à la fois éleveur de porcs et éleveur de bactéries et de mouches ! Un argument auquel ne fut pas sensible le commissaire enquêteur qui estima que, puisqu'il n'y avait jamais eu de plaintes de riverains contre les mauvaises odeurs, eh bien cette avancée ne pouvait aller que dans le bon sens. Et puis, s'agissant de la construction des silos et des bâtiments, on n'allait quand même pas les démonter, puisqu'aussi bien un permis de construire avait été délivré...

On en est là. Reste à savoir désormais comment vont agir les services préfectoraux suite à cette « avancée technologique », lorsque il s'agira de défendre le dossier devant le CODERST, la commission en charge de l'hygiène et de la sécurité. D'aucuns pensent que les cochons sont déjà en train de rire dans leurs porcheries dans l'attente de la sage décision qui risque d'être prise.

E. Kociszewski

Directeur de la publication :
Jean Sename

Réalisation : François
Vandenbunder
imprimé sur papier recyclé

Le prix de l'abonnement : 5 €
ISSN 1293-5484



Fédération d'associations
de l'environnement

Maison de l'Environnement
106, avenue du Casino - BP 21
59941 Dunkerque cédex 2
Tél. 03 28 59 13 24

www.adelfa.org

L'ADELFA bénéficie du concours
de la ville de Dunkerque,
de la Communauté Urbaine
de Dunkerque et du Syndicat
Mixte de la Côte d'Opale



Abonnez-vous – Réabonnez-vous

Sauf versement courant 2010 de votre quote-part (5 €), votre abonnement à "Grains de Sel" est venu à expiration. Si vous souhaitez que nous continuions de faire un bout de chemin ensemble (même plus si affinités), merci de nous adresser votre participation.

**Donner aux pollueurs
l'énergie d'être meilleurs.**